



Coups et blessures peines encourues

Par Visiteur

Mon ami a un casier judiciaire pour des coups et blessures et il y a pas longtemps il ya eu bagarre avec son beau frere qui lui aussi a un casier et il ai en cours de sursis pour coup et blessures et donc mon ami n'a pas porter plainte vu k c'était de famille mais son beau frere la fais car il a eu le bras de casser et a ete operer donc une incapacite de travail dont moins 3 mois Que risque mon ami avec son casier ses peines et que risque son beau frère car par témoin c'est lui qui a commencer a étrangler mon ami et mis des coups de poings mais mon ami n'a pas voulu aller a l'hospital pour un justificatif de titre que risque dans c'est deux cas

Par Visiteur

Bonjour Madame,

La situation est quelque peu complexe car visiblement l'on pourrait retenir la légitime défense.

Je ne peux préjuger de la décision du juge et ne peux vous dire si la légitime défense sera ou non retenue. Il serait judicieux que votre ami en cas de comparution prenne un avocat.

Le fait qu'il ait déjà un casier judiciaire: tout dépend de la date des faits et de la peine prononcée. Il est possible que cela joue en sa défaveur.

A titre d'information, la peine encourue est trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (art. 222-11 du code pénal).

Cordialement

Par Visiteur

étant donné son casier judiciaire était pour coup et blessure sur femme enceinte dont sa soeur qui au tribunal correctionnel a retiré sa plainte et qui a été procédé de 3 ans de sursis dont qui se termine en novembre est ce que ce type de dossier peut ressortir.

Par Visiteur

Je n'ai pas précisé dans les deux parties il ya eu de l'alcool, mais étant donné que c'est l'autre partie qui a déclenché la bagarre et que c'est lui qui porte plainte et qui a eu le bras de casse avec justificatif de l'hospital est ce que lui aussi aura une peine car vu que c'est lui qui a déclenché, cependant j'ai lu des articles a peut être dans le même cas les deux parties ont eu une peine mais à mon avis elle sera plus lourde pour mon ami vu que son beau frère a eu une grosse fracture au bras qui a dû subir une opération. Est ce que il peut demander dommage et intérêt par rapport à mon avis même si lui aussi est en sursis.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

étant donné son casier judiciaire était pour coup et blessure sur femme enceinte dont sa soeur qui au tribunal correctionnel a retiré sa plainte et qui a été procédé de 3 ans de sursis dont qui se termine en novembre est ce que ce type de dossier peut ressortir.

Il est effectivement possible que le juge en tienne compte car le retrait de plainte n'a aucune incidence et les faits sont très récents.

cependant j'ai lu des articles a peut être dans le même cas les deux parties ont eu une peine mais à mon avis elle sera plus lourde pour mon ami vu que son beau frère a eu une grosse fracture au bras qui a dû subir une opération.

Encore une fois tout dépend de la façon dont les faits se sont passés. Si effectivement les deux ont été auteurs des

coups, les deux seront susceptibles d'être reconnus coupables et vous avez raison du fait des blessures, la peine sera sans doute plus lourde pour votre ami mais ce n'est pas automatique.
Je ne peux pas préjuger de la décision du juge et je n'ai pas l'ensemble des éléments.

Est ce que il peut demander dommage et interet par rapport a mon avis meme si lui aussi est en sursis.
Je ne comprends pas. Vous vous interroger sur la question de savoir si votre ami peut demander des dommages et intérêts?

Cordialement

Par Visiteur

Si son beau frere peut demander dommage et interet exuce moi de mon ancienne question je me suis mal exprimer

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Effectivement le beau frère de votre mari peut demander des dommages et intérêts en raison du préjudice subi.

Cordialement

Par Visiteur

Serai t'il possible que mon ami puisse alle en prison vu les faits et par rapport au cassier meme ce n'ai pas lui qui ai declancher la bagarre il c'es debattu et malheureusement le bras de son beau frère est casse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Effectivement je crains fort qu'une peine de prison soit prononcée en tout cas il est certain que le sursis va être révoqué.

Logiquement la peine ne devrait pas être supérieure à un an.

cordialement